

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE4^{ème} séance de l'année 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.07.04/190

30 JUL. 2015

Jeudi 16 juillet 2015

Acquisition du terrain cadastré AD 842
au lieu-dit « Perrin » aux Abymes
en vue de sécuriser l'avenant n°4
à la convention RUZAB et le NPNRU

L'an deux mille quinze, le jeudi 16 juillet, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 juillet 2015.

Présents : 26		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
M. Pierre	THICOT	15 ^{ème} Vice-Président
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Josiane	GATIBELZA	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
Mme Juliana	FENGAROL (à partir de 11h06)	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	

Excusés représentés : 3

Vice-Président :

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente)
Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE (à partir de 11h08)

Conseillères Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marlène MELISSE-MIROITTE
Procuration à M. Jean-Charles SAGET

Mme Corinne PETRO
Procuration à M. Justin DESSOUT (jusqu'à 10h18)

Excusés non représentés : 6

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN (à partir de 12h06)

Mme Lyliane PIQUION

M. Michel RINÇON (à partir de 12h16)

Conseillers Communautaires :

M. Audry CORNANO (à partir de 13h02)

Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE

Mme Nadège THÉOPHILE (à partir de 12h29)

Absents : 15

Vice-Président :

M. Georges BREDET (8^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Justin DESSOUT (à partir de 10h18)

M. Dominique THÉOPHILE

Mme Francesca FAITHFUL

Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY (à partir de 11h53) - M. Harry DURIMEL

Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE -

Mme Célia HATCHI-MIMIETTE - Mme Solange LEBLANC

M. Maurice LORQUIN - M. Daniel MARSIN

M. Alix NABAJOH - M. Patrick SELLIN (à partir de 12h42)

M. Olivier SERVA (à partir de 12h44) - Mme Ketty WALPO

Le Conseil Communautaire a désigné *Monsieur Jean-Luc CELIGNY* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
- VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 324-1 à L 324-9;
- VU le Code général des impôts, notamment l'article 1607-bis;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DICTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'évaluation de la valeur vénale du bien établie par la Direction Régionale des Finances Publiques de GUADELOUPE (*France Domaine*) le 4 mars 2015;

Considérant le rapport du Président ;

La Communauté d'Agglomération CAP Excellence et le représentant de la « *SARL Perrin Les Abymes* », ont trouvé un accord le 24 mars 2015 quant à l'achat par l'EPCI de la parcelle de terrain cadastrée AD 842 d'une superficie de 100 000m² sise à Perrin Abymes.

1- Pour les principales raisons suivantes :

- Confirmer au Comité Technique qui devait se tenir le 30 mars 2015, à Paris, de la faisabilité et de l'opérationnalité du dossier RUZAB ;
- Sécuriser le projet RUZAB et la future Convention NPNRU ;
- Lancer les études de programmation des quartiers de Perrin-Boisripeaux-Dothémare avec des choix plus précis sur ces 10 hectares ;
- Maitriser l'aménagement de ce site en proposant autre chose qu'un quartier monofonctionnel ;
- Commercialiser d'ores et déjà les charges foncières ;
- Confirmer notre partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations;
- Avancer avec le Conseil Départemental et le Conseil Régional de la GUADELOUPE sur le positionnement des accès et leur dimensionnement ;
- Avancer sur les dimensionnements de tous les réseaux (*y compris réseaux pluviales pour les bassins de rétention*) ;
- Positionner et dimensionner l'usine de production d'eau potable ;
- Proposer la mutualisation des dépenses aux autres opérateurs et notamment le CHU ;
- Arrêter les hypothèses de trafic, de déplacement, de stationnement afin de poursuivre les études modélisation du TCSP.

2 - Sous les conditions suivantes :

- Suivant l'évaluation de France Domaine;
- Diversifier l'offre de logements, et de sécuriser les projets RUZAB et NPNRU ;
- Encourager la mixité fonctionnelle avec la réalisation d'équipements commerciaux ;
- Intégrer ce nouveau quartier au bourg des Abymes ;
- Obtenir l'accord du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- De procéder à l'acquisition au bénéfice de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, de la parcelle de terrain cadastrée AD 842, d'une superficie de 100 000m² sise à Perrin Abymes.

ARTICLE 2- D'autoriser le Président à négocier le prix de ladite parcelle en référence à l'avis émis par la Direction Régionale des Finances Publiques (*France Domaine*) en date du 4 mars 2015.

ARTICLE 3- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents permettant l'acquisition de ladite parcelle.

ARTICLE 4 – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 5 – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur le Gérant de la « *SARL Perrin Les Abymes* » ainsi qu'à Madame le Comptable Public de CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

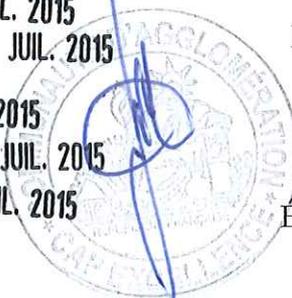
Pour copie conforme

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 30 JUL. 2015
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Gérant de la « *SARL Perrin Les Abymes* », le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Comptable Public de CAP Excellence, le 31 JUL. 2015

Pointe-À-Pitre, le 29 juillet 2015

Le Président

Eric JALTON



100 50 17

100 50 17

100 50 17

100 50 17

100 50 17

100 50 17